



QUATRE MOIS DANS LE COMA QUE DEVIENT VOTRE ENTREPRISE ?

Personne n'est à l'abri d'un accident cérébrovasculaire, d'un accident de la route ou, tout bêtement, d'une intoxication alimentaire qui met hors circuit pendant plusieurs semaines, voire plusieurs mois. Une absence aussi soudaine que prolongée peut avoir des conséquences désastreuses pour votre entreprise. Parlez-en à Philippe.

Aux commandes d'une entreprise de fabrication de parquets chauffants comptant 40 employés, Philippe, 39 ans, dînait tranquillement avec sa compagne dans un restaurant des Laurentides. Soudain, il s'étouffe avec un morceau d'aliment et quitte la table rapidement pour se rendre aux toilettes situées à l'étage inférieur. Dans sa précipitation, manque de chance, il rate une marche et atterrit sur le dos au pied de l'escalier. Résultat ? Deux vertèbres fracturées.

Pendant quatre longs mois, Philippe est semi-comateux, et sa compagne, écartelée entre l'hôpital et l'entreprise de son mari, ne sait plus où donner de la tête alors que les problèmes s'accumulent.

Une protection spécialement conçue pour l'entrepreneur

Philippe se croyait prévoyant. Il avait signé un mandat en prévision de son inaptitude sur un formulaire qu'il s'était procuré dans une papeterie. Il y avait désigné sa compagne comme mandataire, sans plus.

Sa situation justifiait pourtant un document plus élaboré, rédigé pour tenir compte de son statut de dirigeant d'entreprise où il faisait office d'homme orchestre. En signant ce formulaire passe-partout,

Philippe s'est privé d'une entrevue avec un professionnel du droit des affaires, un notaire spécialisé, qui lui aurait fait prendre conscience de la situation complexe dans laquelle se retrouverait sa compagne, advenant l'incapacité de son conjoint à gérer ses affaires.

Par exemple, est-ce bien réaliste de confier à une seule et même personne, même à son conjoint, l'administration de son patrimoine personnel et familial, la gestion de son bien-être, la supervision de ses soins médicaux et la direction de son entreprise ?

Le fardeau physique et émotionnel d'une telle situation obligera-t-il le conjoint à quitter son emploi ? À négliger les enfants ? À le confronter à une gestion qui excède ses habiletés ?

Pour traverser la crise et bien gérer l'entreprise pendant son absence, il aurait peut-être mieux valu que Philippe tire avantage de ses collaborateurs, distribuant les responsabilités à chacun selon son talent et son expérience. Il aurait pu prévoir une gestion collégiale redevable d'un rapport de gestion périodique aux professionnels de l'entreprise et à son conjoint.

Faites preuve de prévoyance. Pour la réussite de votre entreprise et la tranquillité de vos proches, consultez un notaire spécialisé en droit des affaires. Fort de ses connaissances juridiques étendues et de ses aptitudes reconnues en rédaction, ce conseiller de premier choix saura vous proposer un mandat de protection sur mesure. Il mettra en place une structure de gestion spécialement conçue pour pallier votre absence des affaires, qu'elle soit causée par un accident ou la maladie.



Par exemple, est-ce bien réaliste de confier à une seule et même personne, même à son conjoint, l'administration de son patrimoine personnel et familial, la gestion de son bien-être, la supervision de ses soins médicaux et la direction de son entreprise ?

L'ENVIRONNEMENT

UNE PRÉ D'AI



Par exemple, combien de membres de conseils d'administration soupçonnent qu'ils peuvent être tenus personnellement responsables des sanctions pénales si leur insouciance en matière de pollution est prouvée?

Vous savez très bien que des contrôles financiers insuffisants ou négligents peuvent acculer une entreprise à la faillite. Mais savez-vous que l'indifférence, voire l'ignorance, à l'égard des questions environnementales peuvent tout aussi sûrement provoquer sa fermeture ?

Depuis 30 ans, la protection de l'environnement s'est graduellement hissée au plus haut rang des préoccupations sociales et politiques dans les pays industrialisés qui ont légiféré en fonction de cette nouvelle réalité.

Pour les entreprises industrielles et commerciales, ces législations signifient essentiellement l'élimination de la pollution de l'eau, de l'air et des sols causée par les activités de production et de services. C'est tout un programme !

Au fil des ans, des mesures de protection ont été implantées graduellement. Aujourd'hui, les exigences sont élevées, les mesures fort contraignantes et les sanctions coercitives, voire draconiennes. En bref, si l'activité d'une entreprise est susceptible de générer des polluants, il vaut mieux y apporter toute son attention, car les conséquences de la négligence en matière d'environnement sont sérieuses.

Par exemple, combien de membres de conseils d'administration soupçonnent qu'ils peuvent être tenus personnellement responsables des sanctions pénales si leur insouciance en matière de pollution est prouvée ? Et il est préférable de ne pas trop se fier à l'assurance-responsabilité des dirigeants et officiers, car la protection de l'environnement est généralement un risque non couvert !

Combien d'entrepreneurs se rendent compte qu'un dossier lamentable en matière de protection de l'environnement peut faire rater la vente de leur entreprise ou faire échouer un financement ou un projet d'expansion ?

NT : OCCUPATION FFAIRES CAPITALE

La contamination des sols est de loin le sujet le plus névralgique en matière de protection de l'environnement en milieu industriel, car aucun processus naturel, même sur une très longue période, ne peut corriger une situation de pollution grave. Dans ce domaine, les procédés de décontamination sont ruineux pour une entreprise. Le plus souvent, le remède consiste à extraire la terre souillée et à la transporter dans un lieu de traitement ou d'enfouissement désigné. On peut également procéder au recouvrement étanche - et très coûteux - du sol contaminé qui sera soumis à des restrictions importantes quant à l'usage futur du site. On imagine sans peine la perte dramatique de la valeur marchande du terrain.

Combien d'entreprises peuvent se relever d'une facture de plusieurs centaines de milliers de dollars, voire de plusieurs millions, découlant de la décontamination de leurs terrains ?

Combien d'entrepreneurs peuvent survivre au rappel de leurs prêts, justifiés par la perte de valeur des garanties offertes aux institutions financières ou à la suite de procédures entamées en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ? De nos jours, tous les contrats de financement accordent aux prêteurs le droit de demander ainsi le remboursement des sommes dues. On peut comprendre leur empressement : ils seraient à leur tour responsables de la réhabilitation des sols contaminés, s'ils devaient réaliser leurs garanties en reprenant les terrains.

S'il en faut davantage pour se convaincre de l'effet désastreux sur la vie d'une entreprise causé par l'insouciance de ses dirigeants en matière de pollution de l'environnement, les dispositions du projet de loi 156 déposé à l'Assemblée nationale en janvier 2001 en fera réfléchir plus d'un. La dénonciation des sites contaminés sera systématique et obligatoire, la tare publiée au registre foncier contre les immeubles concernés, et un plan de réhabilitation des sols sera exigé.

Le secret environnemental sera bientôt chose du passé et les « secrets inavouables » exposés au grand jour.



Combien d'entreprises peuvent
se relever d'une facture de
plusieurs centaines de milliers
de dollars, voire de plusieurs
millions, découlant de la
décontamination de
leurs terrains ?

SAVEZ-VOUS

OÙ SE TROUVE

VOTRE LIVRE DES MINUTES ?

Votre entreprise est une personne muette. Elle ne parle pas, elle s'exprime sur papier.

Malheureusement, la grande majorité des entrepreneurs portent bien peu d'attention au livre des minutes de leur société par actions. Pourtant, ce document est très important. Il contient l'acte de naissance de votre société, les règlements régissant son fonctionnement, les procès-verbaux des réunions des administrateurs et des actionnaires, les registres des actionnaires, des administrateurs et officiers, le grand livre des actions et le registre de leur transfert. Un vrai journal intime qui raconte la vie de votre entreprise.

Une personne morale

On ne verra jamais une société par actions téléphoner à un député ou tenir une conférence de presse. Parce qu'elle est une personne dite « morale », dépourvue d'attributs physiques, ce sont plutôt ses dirigeants qui agissent à sa place.

Le président et les autres officiers détiennent leur mandat des administrateurs de la société qui eux le reçoivent des actionnaires. Pour connaître l'ampleur de leur marge de manœuvre, il faut s'en rapporter aux décisions de ceux qui les ont nommés et qui ont déterminé l'étendue de leurs pouvoirs. Toutes ces décisions prennent la forme de résolutions qui doivent respecter les statuts et les règlements de la société et être consignées dans les registres corporatifs.

Vos papiers s.v.p. !

Bien des événements et des imprévus peuvent ponctuer la vie de votre entreprise. Une vérification fiscale, un financement ou une prise de garantie, un changement d'administrateur, de siège social ou de nom, le décès d'un actionnaire, un conflit, une poursuite judiciaire, voilà autant d'occasions où votre société par actions se fera demander ses papiers.

Les registres et les livres seront passés au peigne fin, chaque décision examinée minutieusement, dans le but de vérifier si elle a été adoptée en toute conformité avec les statuts et règlements de la société et dans le respect des lois. Une négligence de cet aspect peut mettre en cause la sécurité juridique de votre entreprise.

Mieux vaut prévenir que guérir

Négliger de tenir à jour les livres et les registres de l'entreprise peut la mener à sa dissolution ou encore lui faire encourir des sanctions administratives si certaines exigences légales n'ont pas été respectées. Tenir rigoureusement le journal intime de votre société officialise les décisions importantes et préserve les avantages découlant du statut de personne morale. Vous pouvez facilement éviter les conflits ruineux résultant de registres mal tenus.

Plusieurs notaires spécialisés en droit des affaires offrent, à prix raisonnable, un service de tenue et de garde de vos livres d'entreprise. De plus, ils vous offrent leurs conseils éclairés quand cela compte vraiment, c'est-à-dire lors de la prise de décisions importantes.

Si vous considérez que votre entreprise est l'un de vos investissements les plus précieux, ne négligez pas sa sécurité juridique. Tenez à jour son livre des minutes et voyez à ce qu'il soit sous garde sécuritaire.